

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'OCCE du Val d'Oise du 16 février 2022

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale

- Présentation de l'ordre du jour
- Adoption de l'ordre du jour
- Rapport moral de la Présidente (vote)

2. Présentation des rapports

- Rapport d'activités 2020/2021 (explications, discussions et vote)
- Rapport financier 2020/2021 (explications, discussions et vote)
- Rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes (explications, discussions et vote)

3. Présentation des projets

- Motions d'orientation
 - ✓ Projet d'activités 2021/2022 (discussions et vote)
 - ✓ Projet de budget 2021/2022 (discussions et vote)
 - ✓ Vote du montant de la cotisation 2022/2023 (discussions et vote)
- Présentation et étude des motions éventuelles des coopératives (discussions et vote)

4. Renouvellement du Conseil d'Administration

- Présentation des candidats et votes

1. Ouverture de l'assemblée Générale

L'assemblée générale débute à 9h00 à l'école Marcel Cachin à Argenteuil

Nombre de personnes présentes : 29

Nombre de votants : 21

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre total de voix : 7856

Les votes s'effectueront à main levée.

Les pouvoirs (6) sont attribués aux membres du CA ou aux personnes concernées.

- Présentation des membres du conseil d'administration
- Tour de table des personnes présentes
- Désignation des secrétaires de séances (Mme Despeyroux) et des membres responsables du scrutin. (Mmes Perrin et Poussier)

- Présentation de l'ordre du jour

Remarques : Les différents points de l'ordre du jour seront traités de la façon suivante :

- 1) Présentations du rapport d'activité et du projet d'activité suivi d'une discussion et d'un vote
- 2) Présentation des rapports financiers et du projet de budget suivi d'une discussion et d'un vote
- 3) Renouvellement du Conseil d'administration

Adoption de l'ordre du jour

Vote : Approuvé à l'unanimité

Rapport moral de la Présidente Sandrine Bonnaire (voir Annexe)

Vote : Approuvé à l'unanimité

2. Présentation des rapports (Cf. documents annexes)

A) Rapport d'activités 2020/2021

B) Projet d'activité 2021/2022

Réponses aux questions :

- Clauses du contrat d'assurance : disponible sur le site de l'OCCE ou dans le mail du début d'année
- Rapatriement possible pour 1 enfant (covid inclus)
- Lors des sorties scolaires, les enfants, accompagnants et Atsem sont assurés par le contrat d'assurance.
- En termes d'assurance, l'OCCE ne prend pas les décisions. Elle donne juste des conseils pour que votre dossier soit accepté.
- Les effectifs varient toute l'année : la cotisation ne change pas.
- Rencontre avec l'IA en mars pour présenter l'OCCE, place de l'OCCE ans la formation des directeurs...
- Agendas coopératifs : consultables sur le site de l'OCCE (calaméo) ou au siège.
- l'OCCE ne vend pas de matériel coopératif (ex : parachute) mais il y a des jeux et guides pédagogiques à disposition et sur le site de l'OCCE.
- Théa : les classes lisent puis choisissent 1 extrait parmi 5-6 œuvres du même auteur. Mise en scène libre, pas de décors, ni de costumes. Possible dès la GS.

Vote du rapport d'activité → Approuvé à l'unanimité

Vote pour le projet d'activité 2020/2021 → Approuvé à l'unanimité

C) Rapport financier 2020/2021 (cf documents)

- Lecture du rapport financier par la trésorière. (voir pièce jointe

Vote : Approuvé à l'unanimité

D) Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes

Vote : Approuvé à l'unanimité

E) Quitus à la Trésorière

Vote : Approuvé à l'unanimité

Discussions et réponses aux questions :

- Comment obtenir des fournitures scolaires pour nos élèves ? Aide de l'OCCE ? Possibilité de demander aux autres écoles, caisse des écoles, solliciter les entreprises, garder une partie de la coopérative.
- L'argent des familles doit être pour les enfants.
- Garder une avance pour l'année prochaine (avance des frais, acompte...)
- Présenter le budget lors du conseil d'école
- Avoir des projets faisables par rapport à son budget
- Répartir au plus juste (classes dédoublés, classes ordinaires), une collègue propose un document excel.
- Accès aux comptes en temps réel (cyber +) : ce n'est plus possible car tous les comptes sont centralisés dans une agence à Paris. Nous avons fait le choix de garder la version papier + possibilité d'obtenir des informations sur son compte en envoyant un mail à

la banque une plateforme nous est dédiée. Réponse rapide assurée. S'il y a dématérialisation pour une coopérative alors elle sera pour tout le monde.

Les informations « Gestion de la coopérative sont envoyées en septembre et début juin.

→ Montant de la cotisation à 1[€]85 depuis 3 ans. Il est possible que notre cotisation augmente d'ici les années à venir.

Le montant de la cotisation pour 2022/2023 sera de 1.85€

Vote : Approuvé à l'unanimité

3. Renouvellement du Conseil d'Administration

- 11 administratrices.
- 1 sortante : Isabelle Perrin
- 6 candidatures :

Mme HERNANDEZ Josyane → élue à l'unanimité

Mme BEZZINA Zineb → élue à l'unanimité

Mme TRAN Véronique → élue à l'unanimité

Mme ALVES Natasha → élue à l'unanimité

Mme JEANTY Barbara → élue à l'unanimité

Mme PERRIN Isabelle → élue à l'unanimité

Remerciements aux participant.es de Sandrine Bonnaire.

Clôture de l'Assemblée Générale 11h30

O.C.C.E. VAL D'OISE
ECOLE - 2, Allée de la Sébille
95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE
Tél. : 01 30 32 32 00
Fax : 01 30 32 33 80

